

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 24 mars 2010

### Objet : Budget Primitif 2010

L'an deux mille dix, le vingt quatre mars à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL Réalisation, dûment convoqué le neuf mars, s'est réuni en session ordinaire, salle « Lac de Vassivière » à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain Lagarde, son Président. Ce comité syndical devait se tenir le 4 mars, à défaut de quorum elle a été reportée au 24 mars (voir délibération N° 197).

*En exercice : 15*

*Présents : 4*

*Votants : 4 Pour*

#### Etaients présents :

Mr Alain LAGARDE  
Mr Jean-Bernard DAMIENS  
Mr Bernard BROUILLE  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE

Vice Président Communauté de communes Pays de Tulle  
Vice Président du Conseil Régional du Limousin  
Vice-Président du Conseil Général de la Haute-Vienne  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive

#### Etaients excusés :

Mr Jean-Paul DENANOT (et son suppléant)  
Mr Christian AUDOUIN (et son suppléant)  
Mme Monique BOULESTIN (et son suppléant)  
Mr Arnaud BOULESTEIX (et son suppléant)  
Mr Pierre LEFORT (et son suppléant)  
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)  
Mr Noël MARTINIE (et son suppléant)  
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)  
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)  
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)  
Mr Eric JEANSANNETAS (et son suppléant)

Président du Conseil Régional du Limousin  
Conseiller Régional du Conseil Régional du Limousin  
Maire-Adjoint de la Ville de Limoges  
Conseiller municipal de la Ville de Limoges  
Conseiller Général de la Haute-Vienne  
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze  
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze  
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury  
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive  
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse  
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse

---

### Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

**Le budget primitif 2010 est établi avec, pour objectif, le maintien des contributions de chaque collectivité membre du Syndicat à hauteur de celles de l'exercice 2009.**  
Il tient compte de l'affectation des résultats de 2009.

**Il convient de rappeler** que sur les exercices 2008 et 2009, l'équivalent de quatre mois de traitement du deuxième poste d'ingénieur a été pris en charge par France Télécom dans le cadre de la procédure de détachement (cela représente 25 000 € sur chaque exercice).  
L'exercice 2010 n'a plus cette recette à inscrire, l'intégralité du traitement de Yan est donc imputée sur les contributions des collectivités.

**Par ailleurs, afin de maintenir le niveau de contribution de 2009, les charges à caractère général ont été réduites d'environ 19 % par rapport au prévisionnel présenté lors du débat d'orientations budgétaires (DOB).**  
Cette réduction impute principalement les prestations de communication ; aucune campagne de communication ne pourra être engagée en 2010.

Les prestations techniques et financières sont également réduites et un expert financier ne pourra pas être consulté pour le contrôle du compte rendu annuel du délégataire.

Les enveloppes budgétaires prévisionnelles pour chacune des prestations apportées à DORSAL pourraient être les suivantes (cf imputation 6226 du BP) : (Total de 150 900 €)

- prestation technique : 52 000 €
- prestation juridique : 30 000 €
- prestation communication conseil : 20 000 €
- prestation communication graphisme : 5 000 €
- prestation centre appel téléphonique : 17 400 €
- prestation financière : 3 500 €
- prestation technique A2Cnet Pro : 20 000 €
- prestation ERDF : 3 000 €

**L'ensemble des chapitres (sauf charges de personnel) a été revu à la baisse par rapport au DOB.**

**Le budget primitif 2010 inscrit l'intégralité des remboursements annuels des emprunts** tels qu'ils ont été votés (Caisse d'Epargne (18 ans) – Crédit Agricole (10 ans) et Caisse d'Epargne (10 ans). Si des Fonds FEADER sont attribués à DORSAL, une décision modificative viendra modifier les inscriptions budgétaires.

Le budget primitif 2010 prévoit le retour de l'agent en arrêt maladie à compter de fin juin 2010.

Le budget primitif 2010 tient compte des diverses dotations aux amortissements. Ces montants n'apparaissent pas au DOB présenté en décembre.

Le budget 2010 tel que détaillé sur la maquette budgétaire ci-annexée, est repris par chapitre dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 (frais d'études)	20 000,00 €	001 (résultat 2009 reporté)	5 627,00 €
204 (subvention équipement)	177 200,00 €	13 (subvention d'investissement)	190 000,00 €
21 (immobilisations corporelles)	368 894,00 €	16 (emprunts et dettes assimilées)	427 200,00 €
13 (transfert subv équipement)	1 050,00 €	20 (frais d'études)	20 000,00 €
16 (Emprunts et dettes assimilées)	138 243,00 €	021 (Virement section fonctionnement)	785,00 €
27 (TVA récupérable)	72 106,00 €	040 (op. d'ordre transfert entre sections)	133 881,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>777 493,00 €</b>		<b>777 493,00 €</b>

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 (Charges à caractère général)	182 469,00 €	002 (résultat 2009 reporté)	82 605,00 €
012 (Charges du personnel)	199 900,00 €	74 (dotations, subventions, participations)	463 690,00 €
65 (Autres charges de gestion courante)	9 950,00 €	75 (autres produits de gestion courante)	37 140,00 €
66 (Charges financières)	88 950,00 €	013 (atténuation de charges)	31 500,00 €
67 (Charges exceptionnelles)	50,00 €	77 (Produits exceptionnels)	1 050,00 €
023 (Virement section investissement)	785,00 €		
042 (op. d'ordre transfert entre sections)	133 881,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>615 985,00 €</b>		<b>615 985,00 €</b>

Conformément aux statuts de DORSAL, les contributions des collectivités membres sont réparties suivant le tableau ci-après :

Partenaires financiers	Taux de répartition statutaire	Dépenses générales	Intérêts financiers 3 emprunts	Capital prêt Caisse Epargne sur 18 ans	Capital prêt Crédit Agricole sur 10 ans	Capital prêt Caisse Epargne sur 10 ans	MONTANT TOTAL versé par collectivité en 2010
Région Limousin	20,00%	47 319,40 €	17 770,00 €	17 648,60 €	5 000,00 €	5 000,00 €	92 738 €
Département Haute-Vienne	13,34%	31 562,04 €	11 852,59 €	11 771,62 €	3 335,00 €	3 335,00 €	61 856 €
Départements Creuse	13,33%	31 538,38 €	11 843,71 €	11 762,79 €	3 332,50 €	3 332,50 €	61 810 €
Départements Corrèze	13,33%	31 538,38 €	11 843,71 €	11 762,79 €	3 332,50 €	3 332,50 €	61 810 €
Ville de Limoges	13,33%	31 538,38 €	11 843,71 €	11 762,79 €	3 332,50 €	3 332,50 €	61 810 €
C.A.B.	13,33%	31 538,38 €	11 843,71 €	11 762,79 €	3 332,50 €	3 332,50 €	61 810 €
C.C. Pays de Tulle	6,67%	15 781,02 €	5 926,30 €	5 885,81 €	1 667,50 €	1 667,50 €	30 928 €
C.C. Guéret St Vaury	6,67%	15 781,02 €	5 926,30 €	5 885,81 €	1 667,50 €	1 667,50 €	30 928 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>236 597,00 €</b>	<b>88 850,00 €</b>	<b>88 243,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>463 690,00 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL Réalisation décident, à l'unanimité, de voter le budget primitif 2010 dans sa totalité et par chapitre conformément au document comptable annexé.



Fait à Limoges, le 24 mars 2010

Le Président de DORSAL,  
Alain LAGARDE

